



BULLETIN ÉDITÉ PAR LE CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

Certiphyto
Ce bulletin de préconisation est destiné aux personnes titulaires d'un **Certiphyto**. Si vous n'avez pas passé ce certificat nous vous conseillons de consulter le bulletin **Infolive** « sans **Certiphyto** ».

ISSN 2264-6701

INFOLIVE

ENTRETIEN ET CULTURE DE L'OLIVIER

INFOLIVE N°7 - ÉDITION DU 29 JUIN 2016

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

↪ Sur le site internet de l'Afidol : www.afidol.info/infolive2016

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À L'INFOLIVE :

↪ Rendez vous à cette adresse : www.afidol.org/lettres-dinfo

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

Mouche	Il existe actuellement un léger risque de ponte dans la zone littorale. Si vous n'avez pas traité, une première intervention pourra être envisagée.
Dalmaticose	Pour limiter les risques de dalmaticose, assurez-vous d'avoir une bonne protection préventive contre la mouche en ce début de saison.
Irrigation	Si les pluies de ce mois de juin ont été inférieures à 80 mm, il est nécessaire d'arroser. Une bonne alimentation hydrique limite la chute des petits fruits et encourage la multiplication cellulaire de l'olive.

Travaux réalisés grâce à la contribution (CVO) collectées par les oliviers de transformation



FranceAgriMer

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive, dans le cadre du règlement délégué (UE) n° 611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n° 615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n° 1306/2013 et du règlement (UE) n° 1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.



Mouche de l'Olive

Observation* :

D'après le réseau Gestolive de relevés de piégeage, la présence de mouches se confirme, plus particulièrement dans les zones de faible altitude. Au niveau physiologique, les fruits commencent à grossir. On observe actuellement des olives de 8 à 10 mm de long dans les secteurs de plus forte précocité (zone littorale).

Pour vous tenir informé des relevés de piégeage, consultez ce lien : <http://www.afidol.org/carte-BSV-mouche>

Évaluation du risque* :

Dans la zone littorale, les olives sont généralement réceptives aux piqûres de mouche. Les températures actuelles, globalement inférieures à 30°C, sont plutôt favorables à l'activité de pontes. Il existe donc un léger risque dans les secteurs plus précoces.

Préconisation :

- Si vos olives sont encore petites ou si vous êtes déjà intervenu la semaine passée : il est inutile de traiter : attendez le prochain bulletin.
- Si vos olives font plus de 8 mm de long et que vous n'êtes pas encore intervenu, il est préconisé d'utiliser soit une **barrière minérale**, soit un insecticide de type **adulticide préventif** (voir liste des produits en page 3).

RAPPEL :
L'utilisation du diméthoate est interdite depuis février 2016.

Dalmaticose

Le développement de la dalmaticose étant systématiquement associé aux piqûres de ponte de la mouche de l'olive, assurez-vous d'avoir une **bonne protection préventive contre la mouche** pour limiter le risque de dalmaticose. Les traitements curatifs à base d'insecticides larvicides appliqués après la ponte de la mouche n'offrent aucune protection contre la dalmaticose.

Les observations de l'an dernier tendent à montrer que les applications précoces et répétées de barrières minérales durant l'été limitent fortement l'apparition de nécroses, en raison de la diminution des piqûres de ponte par la mouche. Nous insistons donc sur **l'importance des barrières minérales (argiles) en ce début de saison** pour limiter le risque de dalmaticose, plus particulièrement sur les secteurs fortement touchés en 2015 et les variétés plus sensibles (Bouteillan, Cayet roux, Ascolana...).

* Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.

Mentions réglementaires: les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

RAPPEL SUR LES STRATÉGIES DE DÉBUT DE SAISON

En début de saison de lutte, comme c'est le cas actuellement, la lutte doit s'orienter vers les mouches adultes. Les traitements larvicides sont inutiles puisqu'il n'y a pas encore de larves dans les olives.

➤ Barrière minérale :

(Pour plus d'information, voir le [Guide de protection raisonnée et biologique des oliviers](#))

Les barrières minérales doivent être appliquées en gouttes très fines et de façon homogène sur toute la frondaison. Prévoir 600 à 1000 L d'eau par hectare.

- Première application dès que les olives font plus de 8mm de long et que des mouches sont capturées sur les pièges.

- Renouveler les applications chaque mois jusqu'en octobre ou après une pluie de plus de 10 mm ou 20 mm si vous utilisez un mouillant.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose	Toxicité	Nb max /an	DAR	ZNT	DRE	BIO
Baikal WP, Sokalciarbo WP	Kaolin 1000 g/kg	60 kg/ha maxi	Sans classement toxicologique	6	1	5	6	BIO

Nb max/an= Nombre Maximal d'Applications par an / **DAR**= *délai avant récolte, en jours* / **ZNT**=Zone non traitée, en mètres / **DRE**=Délai de Ré-Entrée en heures – durée minimum entre la fin du traitement et l'entrée d'une personne sur la parcelle traitée.

➤ Adulticides préventifs contre la mouche de l'olive :

Les adulticides préventifs sont des insecticides de contact. La mouche est intoxiquée dès qu'elle entre en contact avec l'insecticide déposé sur les feuilles et les fruits. L'objectif est de tuer la mouche adulte avant que celle-ci ait eu le temps de pondre. Ils doivent être utilisés sur les premiers vols de mouche, quand le nombre de mouche augmente dans les pièges et à condition que les olives soient réceptives (>8mm).

→ **Syneïs appât** : Insecticide autorisé en agriculture biologique.

La bouillie doit être appliquée sur 10% de la surface de l'arbre (de préférence zone sud-ouest) avec des grosses gouttes (changer de buse et/ou diminuer la pression). Deux applications localisées sont à réaliser à 7 jours d'intervalle.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose	Toxicité	Nb max par an	DAR	ZNT	DRE	BIO
Syneïs Appât	Spinosad 0,02 %	1,200 L/ha	Sans classement toxicologique	4	3	5	6	BIO

→ **Deltaméthrine et Lambda-Cyhalothrine** : La bouillie doit être appliquée sur toute la frondaison, en gouttes fines de préférence le soir ou le matin tôt, quand les températures sont douces et en l'absence de vent.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose	Toxicité	Nb max par an	DAR	ZNT	DRE
Decis Protech, Pearl Protech, Split Protech	Deltaméthrine 15 g/L	0,083 L/ha	Très Toxique/ Nocif / Dangereux	3	7	50	6
Agrotech-Lambda-Cyhalothrine 100 Cs, Cazeon, Envergure, Estamina, Hallmark Avec Zeon, Karaïbe Pro, Karate Avec Technologie Zeon, Karate Zeon, Karis 10 Cs, Kusti, Lambdastar, Ninja Pro, Profi Lambda 100 Cs, Realchemie Lambda-Cyhalothrin 100 Cs, Scimitar, Sentinel Pro, Zelambda	Lambda cyhalothrine 100 g/L	0,110 L/ha	Très Toxique/ Nocif/ Dangereux	2	7	50	48
Corano, Galway, Karate Xpress, Ninja, Pool, Sentinel	Lambda cyhalothrine 5%	0,220 kg/ha					

Irrigation

Au cours de la semaine écoulée, les pluies ont généralement fait défaut. Compte tenu de la montée des températures et des conditions ventées, les besoins en eau ont bien progressé, avec des ETP journalières comprises entre 5,4 et 6,4 mm selon l'exposition au vent.

L'assèchement des sols se poursuit et un déclenchement de l'arrosage est désormais conseillé si les pluies de ce début juin ont été inférieures à 80 mm. Ce conseil vaut plus particulièrement pour les vergers arrosés en goutte-à-goutte.

Relevés météo du 20 juin au 26 juin 2016		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées-Orientales
ETP moyenne en mm / j		6,1	6,3	5,5	5,4	5,9	5,4	6,1	6,2	6,2	5,8	6,0	6,4
Cumul en mm sur la semaine	ETP	42	44	39	38	41	38	43	43	43	40	42	44
	Pluies	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	3

ETP moyenne : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo)

Pluies : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

Ajustez la conduite de votre irrigation en fonction du cumul des précipitations depuis début juin :

- **pluies cumulées inférieures à 50 mm** : les pluies ont été globalement consommées. Suivez les préconisations du tableau ci-dessous.
- **pluies cumulées comprises entre 50 et 80 mm** : réduisez les apports en eau de 15 à 30 % par rapport aux préconisations données ci-dessous.
- **pluies cumulées comprises entre 80 et 100 mm** : réduisez les apports en eau de 30 à 50 % par rapport aux recommandations données ci-dessous. En verger peu ou pas enherbé, l'arrosage peut encore être reporté à la semaine prochaine.
- **pluies cumulées supérieures à 100 mm** : attendre le prochain bulletin avant d'arroser.

Apports à prévoir sur un verger adulte n'ayant bénéficié d'aucune précipitation :

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées-Orientales
Goutte-à-goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	1,9	2,0	1,8	1,7	1,9	1,7	2,0	2,0	2,0	1,9	1,9	2,0
	4 à 6 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	2,4	2,5	2,2	2,2	2,4	2,2	2,4	2,5	2,5	2,3	2,4	2,5
	4 goutteurs / arbre Arrosage tous les jours (mm)	0,7	0,8	0,7	0,6	0,7	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8
Micro-jet, aspersion, gravitaire Arrosage tous les 10 jours (mm)		9,7	10,1	8,8	8,7	9,5	8,6	9,8	9,9	9,9	9,3	9,7	10,2

Pour rappel, **1 mm d'eau = 10 m³ / ha ou encore 1 litre / m²**. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m²), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 35 m² par défaut.